

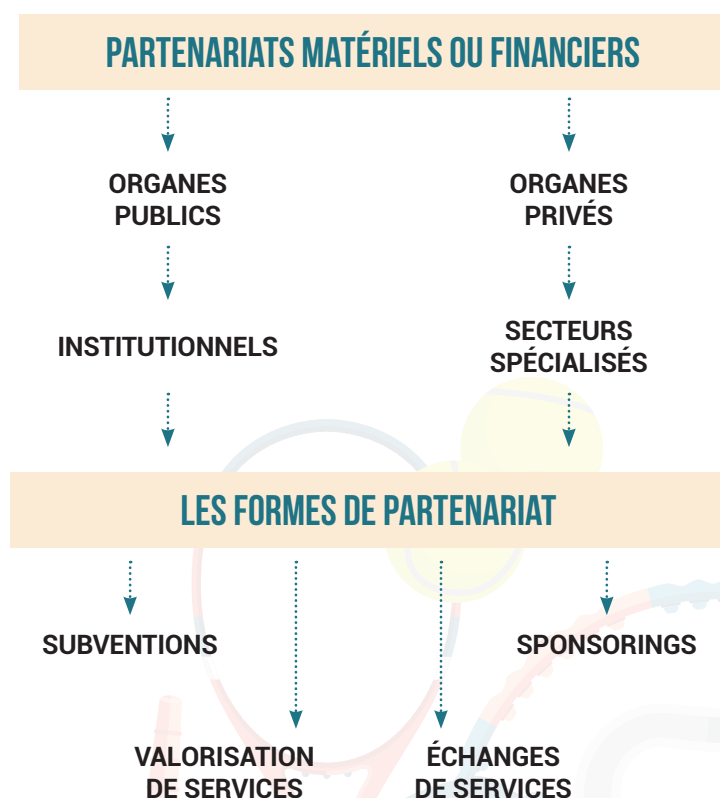
ÉCOLE MULTISPORTS

METTRE EN PLACE DES PARTENARIATS



Les partenariats matériels, humains ou financiers, sont essentiels pour concevoir, mettre en œuvre, asseoir et développer le projet, mais aussi le promouvoir en interne et en externe.

LES PARTENARIATS CLASSIQUES



EXEMPLES DE PARTENARIATS :

- **Partenaires financiers** : CAF, DRJSCS, Conseil Départemental, Conseil Régional, sans oublier le CNDS (Conseil National de Développement du Sport), Pedit, etc.
- **Sponsors**
- **Partenaires de terrains** : l'Éducation Nationale, les fédérations d'éducation populaires
- **Prestataires de services**

AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES :

Les associations sportives doivent être des partenaires privilégiés et des acteurs majeurs de l'action pour garantir une mise en œuvre efficace et pertinente des Écoles Multisports

Pour établir ces partenariats, la mise en place de conventions entre l'Office du Sport et les associations sportives est à privilégier.



**UNE ACTION
DU PROJET FÉDÉRAL
FNOMS 2018-2021**